



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



Pari réussi

Après une année 2016 où l’ensemble des élus de notre territoire s’est concerté pour bâtir la plus grande communauté urbaine rurale de France avec ses 143 communes, l’année 2017 aura été l’année des premiers pas mais aussi celle des premières réalisations, particulièrement nombreuses.

Dès le 1^{er} janvier 2017, le Grand Reims était en ordre de marche grâce au travail intense de nos services et à l’implication sans faille des élus dans tous nos domaines de compétences, anciens ou nouveaux.

Malgré des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, notre nouvelle organisation a permis aux acteurs du Grand Reims de répondre efficacement aux multiples enjeux de notre communauté urbaine à travers de nombreux projets contribuant à la solidarité territoriale, à la qualité de vie, à la sécurité et à l’attractivité économique.

La gestion saine de nos dépenses de fonctionnement nous a permis d’investir massivement sans augmenter la pression fiscale qui pèse sur les ménages et les entreprises, ni même recourir de manière excessive à l’endettement.

Notre modèle de concertation et de prospective partagées a fait de notre intercommunalité XXL une référence en un temps record. Chacune de nos 143 communes y trouve sa place. L’urbanité et la ruralité y sont respectées et travaillent en synergie grâce à des services mutualisés entre la ville de Reims et le Grand Reims.

En 2017, nous avons consommé la totalité du budget voirie réservé aux communes rurales qui bénéficient d’investissements sans précédent. Plus récemment, la pose de la première pierre du complexe aqualudique, composante du projet Reims Grand Centre, premier grand projet communautaire, a mis en lumière ce futur équipement ultra moderne qui fera rayonner notre territoire bien au-delà de notre bassin de vie. Nous pouvons collectivement en être fiers.

Je tiens à remercier l’ensemble des agents qui ont contribué à l’élaboration de ce rapport et qui agissent quotidiennement au service des habitants de notre territoire.

Catherine Vautrin
Présidente de la communauté urbaine du Grand Reims

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ URBAINE RURALE DE FRANCE, LE GRAND REIMS A PRIS SON DÉPART LE 1^{ER} JANVIER 2017 EN SUIVANT DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT QUI ONT ÉTÉ ARRÊTÉS À L'UNANIMITÉ.

LA COMPOSITION DU TERRITOIRE

La communauté urbaine du Grand Reims est composée de 143 communes :

Anthenay, Aougny, Arcis-le-Ponsart, Aubérive, Aubilly, Auménancourt, Baslieux-lès-Fismes, Bazancourt, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Berméricourt, Berru, Bétheniville, Bétheny, Bezannes, Billy-le-Grand, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Boulton-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne, Bouvancourt, Branscourt, Breuil-sur-Vesle, Brimont, Brouillet, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Chambrecy, Chamery, Champfleury, Champigny, Chaumuzy, Chenay, Chigny-Les-Roses, Cormicy, Cormontreuil, Coulommies-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courcy, Courlandon, Courmas, Courtagnon, Courville, Crugny, Cuisles, Dontrien, Ecueil, Epoye, Faverolles-et-Coëmy, Fismes, Germigny, Gueux, Hermonville, Heutrégiville, Hourges, Isles-sur-Suippe, Janvry, Jonchery-sur-Vesle, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Lagery, Lavannes, Les Mesneux, Les Petites-Loges, Lhéry, Loivre, Ludes, Magneux, Mailly-Champagne, Marfaux, Merfy, Méry-Prémecy, Montbré, Montigny-sur-Vesle, Mont-Sur-Courville, Muizon, Nogent-l'Abbesse, Olizy-Violaine, Ormes, Pargny-lès-Reims, Pévy, Poilly, Pomacle, Pontfaverger-Moronvilliers, Pouillon, Pourcy, Prosnes, Prouilly, Prunay, Puisieulx, Reims, Rilly-La-Montagne, Romain, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Etienne-sur-Suippe, Saint-Euphrase-et-Clairizet, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Léonard, Saint-Martin-

l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thierry, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Selles, Sept-Saulx, Sermiers, Serzy-et-Prin, Sillery, Taissy, Tinquieux, Thil, Thillois, Tramery, Trépail, Treslon, Trigny, Trois-Puits, Unchair, Val-de-Vesle, Vandeuil, Vaudemange, Vaudesin-court, Ventelay, Verzenay, Verzy, Ville-en-Tardenois, Villedommange, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Franqueux, Villers-Marmery, Villers-aux-Nœuds, Vrigny, Warmeriville, Witry-lès-Reims

La Charte de gouvernance

Une charte de gouvernance de la communauté urbaine du Grand Reims a été adoptée à l'unanimité le 9 janvier 2017. Elle pose les grands principes de son fonctionnement, à savoir :

- le respect de la place de chaque territoire, de chaque commune et de ses élus (droit de veto, traitement équitable, reprise des engagements antérieurs, droit à l'information) ;
- un exercice des compétences respectueux de la volonté des communes et adapté à la réalité des territoires (respect des spécificités de chacun des territoires, garantie d'un niveau de service public équivalent) ;
- une neutralité financière et fiscale pour les contribuables et les communes avec la mise en place d'un protocole financier général et un mécanisme de lissage des taux d'imposition et de neutralisation ;
- une organisation territoriale de proximité, déconcentrée au travers des pôles territoriaux de proximité, sectorisée pour certains services techniques, avec une structure administrative d'animation et de coordination.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Conseil communautaire

Composé de 206 élus, il est l'instance de débats et de prises de décisions des grandes orientations stratégiques de la Communauté urbaine. Il délègue une partie de ses attributions au Bureau communautaire et à l'exécutif de la Communauté urbaine pour les décisions nécessaires au fonctionnement courant. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de l'exécutif. En 2017, 8 séances ont permis d'examiner 418 délibérations.

Le Bureau communautaire

Composé de 60 membres dont la présidente, 15 vice-présidents et 23 conseillers délégués, il se voit confier l'ensemble des compétences relevant du fonctionnement courant. Sa composition doit garantir un bon équilibre dans la représentativité des territoires. En 2017, 126 décisions ont été prises en 12 réunions.

Les commissions thématiques

Composées de 51 membres représentant la pluralité des élus, elles sont animées par un ou plusieurs vice-présidents. Chaque commune participe à au moins deux commissions. Au nombre de sept, les commissions portent sur les thèmes suivants : ressources, services en réseau, services à la population, développement des territoires, services de proximité, voirie et développement durable. Consultées pour avis sur les projets de délibération du Conseil communautaire, elles sont informées des décisions prises par l'exécutif et par le Bureau communautaire et se réunissent en tant que de besoin sur tout projet ou politique publique pouvant les intéresser. 34 réunions de commissions se sont tenues en 2017.

Les Conférences de territoire

Installées sur le territoire de chacun des anciens établissements de coopération intercommunale, elles sont composées de l'ensemble des élus communautaires du territoire et ouvertes aux adjoints et aux conseillers municipaux. Ce sont des instances de proximité, de dialogue, de concertation et d'aide à la décision. Elles sont l'instance de référence pour toute réflexion et proposition relatives à l'exercice des compétences de proximité et informent les élus municipaux sur les travaux du Bureau et du conseil communautaire. En 2017, 48 conférences de territoire ont été organisées.

Le Conseil de développement

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017, la création d'un Conseil de développement a été votée par le conseil communautaire du Grand Reims le 29 juin 2017. Il est composé de deux collèges de 30 membres chacun : un collège mobilisant des acteurs économiques et des organisations professionnelles et un collège mobilisant des représentants de la vie associative et des organismes publics. Un président est désigné parmi les 60 membres. Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration d'un projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Autonome pour organiser ses travaux, il établit un rapport d'activité annuel présenté aux élus communautaires et débattu avec eux.

Les élus du Bureau communautaire

PRÉSIDENTE : Catherine VAUTRIN

15 VICE-PRÉSIDENTS

Alain Toullec : Numérique, aménagement du territoire et suivi des pôles territoriaux
Arnaud Robinet : Enseignement supérieur, recherche, relations internationales et voiries de la ville de Reims
Yannick Kerharo : Incendie et secours et Sapeurs-Pompiers volontaires
Jean-Pierre Fortuné : Finances
Pierre Georgin : Urbanisme et foncier
Francis Blin : Eau et assainissement
Elizabeth Vasseur : Administration générale et dialogue social
Evelyne Fraeyman-Velly : Éclairage public, distribution d'électricité et de gaz et relations avec le Syndicat intercommunal d'énergies de la Marne (SIEM)
Alain Wanschoor : Habitat et logement
Guillaume Michaux : Développement durable et réseaux de chaleur
Jean-Pierre Belfie : Attractivité territoriale et tourisme
Patrick Bedek : Transport et Plan de déplacement urbain (PDU)
Katia Beaujard : Affaires scolaires et petite enfance
Alain Lescouet : Voirie, parcs et aires de stationnement et fourrière automobile
Pascal Lorin : Collecte et traitement des déchets

15 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Xavier Albertini : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)
Patrice Barrier : Bâtiments scolaires
Evelyne Bruschi : Commande publique et marchés publics
David Chatillon : Tourisme
Cédric Chevalier : Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
Thomas Dubois : Patrimoine naturel
Fatima El Haoussine : Politique de la ville
Jean-Louis Gadret : Transports des personnes à mobilité réduite
Anne-Marie Germain : Aménagement du territoire
Alain Hirault : Contingent incendie
Frédéric Lepan : Compétences déléguées au SIEM
Jean Marx : Eau potable
Jean-Marc Roze : Rapporteur général du budget
André Secondé : Archéologie
Vincent Verstraete : Ressources humaines

8 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS DE TERRITOIRE

Daniel Chartier : Animation de la conférence du territoire de Beine Bourgogne
Bruno Cochemé : Animation de la conférence du territoire du Tardenois
Gilles Dessoye : Animation de la conférence du territoire de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims
Jean-Jacques Gouault : Animation de la conférence du territoire des Rives de la Suippe
Pierre Lhotte : Animation de la conférence du territoire de Champagne Vesle
Guy Riffé : Animation de la conférence du territoire de la Vallée de la Suippe
Claudine Rousseaux : Animation de la conférence du territoire du Nord Champenois
Philippe Salmon : Animation de la conférence du territoire de Fismes Ardre et Vesle

Ces derniers exercent leur délégation dans un souci constant de concertation avec les maires et d'équité entre les territoires de la CU. Ils rendent compte régulièrement de leur activité et de l'avancée de leurs projets au Bureau communautaire, en lien avec les vice-présidents concernés.

LES COMPÉTENCES

Les compétences obligatoires :

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, lycées et collèges, tourisme, établissements d'enseignement supérieur)
- Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, PLU, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, réserves foncières, mobilité, voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, PDU)
- Équilibre social de l'habitat (Programme local de l'habitat, politique du logement et logement social, OPAH)
- Politique de la ville (contrat de ville, prévention de la délinquance)
- Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières, abattoirs, services d'incendie et secours, transition énergétique, réseaux de chaleur ou de froid, concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, infrastructures de charge de véhicules électriques)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Les compétences facultatives :

- Développement économique et aménagement (aménagement numérique, équipements touristiques, étude et réalisation de la Coulée verte, de la trame verte et bleue, aménagement et entretien des abords du Canal et de la Vesle, protection et mise en valeur du territoire situé dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims)
- Services d'intérêt collectif (défense extérieure contre l'incendie, éclairage public des monuments, fourrière automobile, jardins familiaux propriétés de la communauté)
- Archéologie préventive
- Développement durable (soutien aux actions de préservation de la biodiversité)
- Enseignement préélémentaire et élémentaire, activités périscolaires et aides aux collèges (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, service des écoles, activités périscolaires, aides aux collèges)
- Activités extrascolaires (accueils de loisirs sans hébergement)
- Petite enfance et action sociale (équipements petite enfance, réseau d'assistantes maternelles)
- Politique de la jeunesse et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Culture et animation

UN HAUT NIVEAU DE SERVICE ET D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE TOUS LES TERRITOIRES

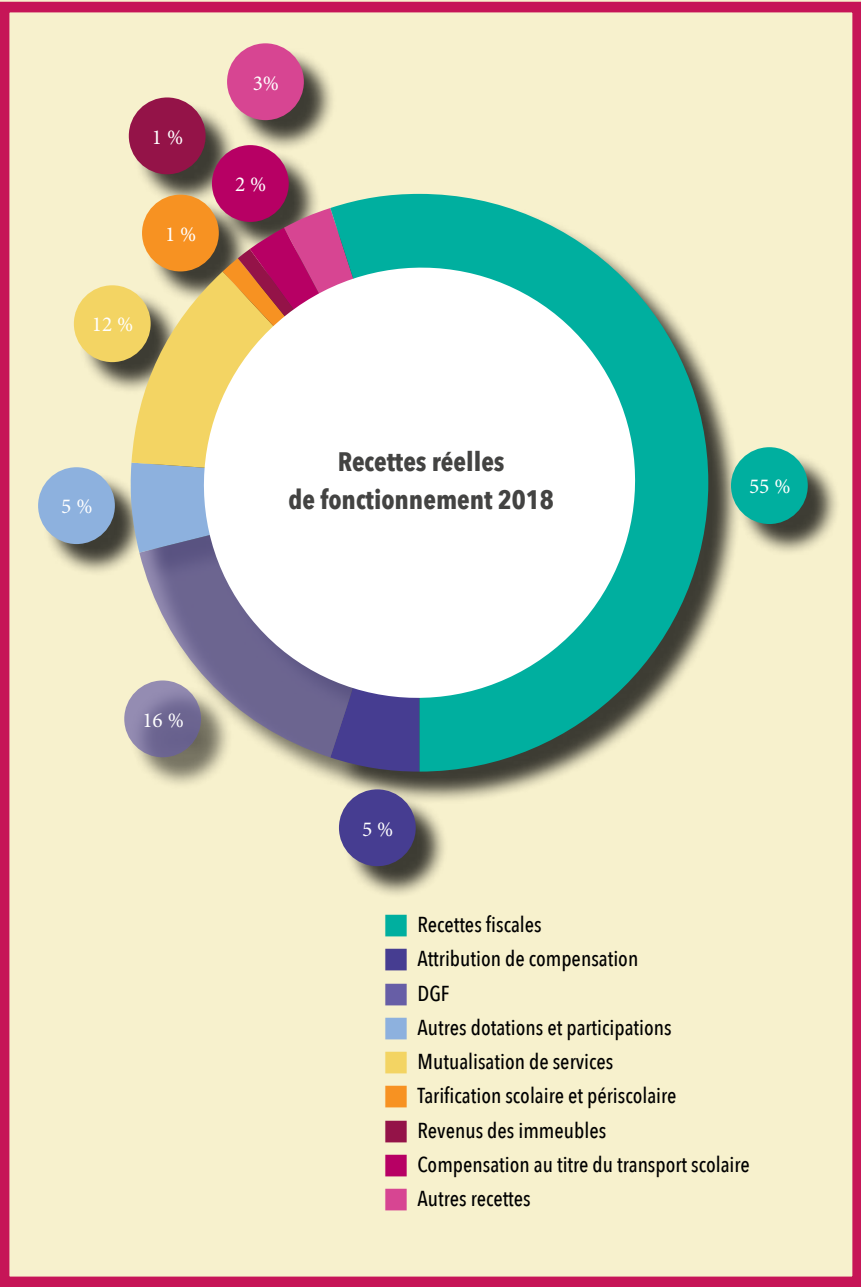
POUR SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXERCICE BUDGÉTAIRE, LA COMMUNAUTÉ URBAINE AFFICHE UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE ET DES MARGES DE MANŒUVRE SUFFISANTES POUR CONTINUER D'INVESTIR DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS ET LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS.

Premiers signaux

2017 marque un changement de circonférence du budget intercommunal, consécutif à la création de la communauté urbaine du Grand Reims et à la reprise d'un certain nombre de compétences. Ce premier exercice fait apparaître un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, ouvrant la voie à une contractualisation avec l'Etat en 2018, et une hausse de l'épargne brute qui traduit une situation financière saine et préserve ses capacités à investir.

Budget principal

La Communauté urbaine devait recevoir une dotation d'intercommunalité égale à 60 € par habitant. Toutefois, dans la continuité des mesures prises depuis 2014, l'Etat a de nouveau réduit en 2017 le niveau de ses concours aux collectivités. Cela entraîne pour la Communauté urbaine une perte de ressources de 10 M€. Les recettes fiscales totales représentent 57 % des recettes de fonctionnement du budget principal, incluant 2,40 M€ au titre du Fonds de péréquation communal et intercommunal. Ces recettes financent les dépenses liées au fonctionnement de l'institution : frais de personnel et charges de gestion courante. Elles couvrent également les reversements financiers de la Communauté urbaine aux communes de l'agglomération (42,10 M€) ainsi que sa participation au Service départemental d'incendie et de secours (11,50 M€), à l'Office de tourisme du Grand Reims (1,10 M€) ou à l'ESAD (2,40 M€). Elles permettent enfin de soutenir le rayonnement du territoire à travers le soutien à AgroParisTech, l'URCA ou encore NEOMA Business School.



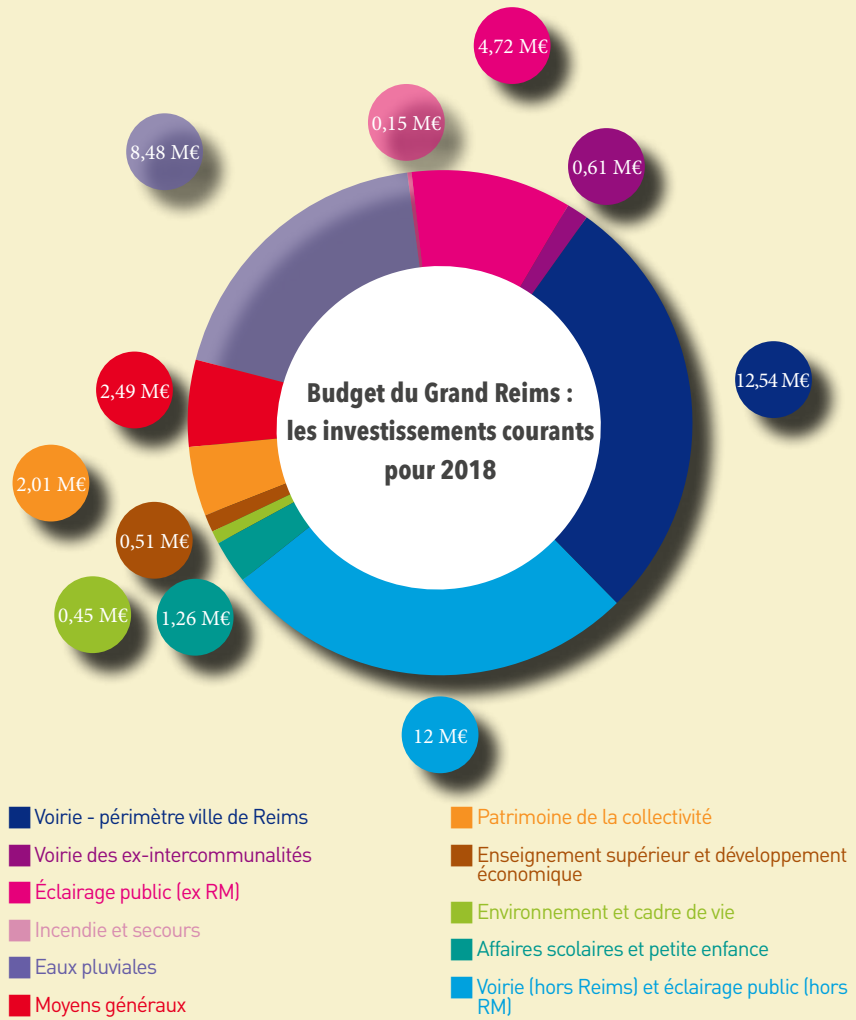
Budgets annexes

Concernant le budget des ordures ménagères, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33,70 M€ et les recettes à 32,20 M€, dont 24,30 M€ provenant de la TEOM. Au titre des budgets eau et assainissement, la création de la Communauté urbaine permet de dégager des capacités d'investissement importantes, sans modifier les prix de l'eau. Le budget transports est équilibré grâce à une gestion fine du contrat de délégation des transports publics sur l'ancien territoire de Reims Métropole (Citura) et malgré le lissage des taux du versement Transport recouvré auprès des entreprises.



Une pluralité d'investissements

Malgré une 4^e année consécutive de baisse des dotations de l'Etat, la communauté urbaine du Grand Reims, tous budgets confondus (avec intégration des différents budgets des ex-communautés de communes), a pu affecter 87,5 M€ aux investissements. Ce niveau permet de financer tant des projets liés à ses nouvelles compétences que des projets liés aux compétences historiques de l'agglomération et des communautés de communes, qu'ils soient à terminer, à poursuivre ou à amorcer. Les dépenses d'équipement 2017 relevant des compétences majeures du Grand Reims concernent : la voirie et l'éclairage public (31,6 M€), l'eau et l'assainissement (19,7 M€), les travaux sur les réseaux d'eau pluviale (4,8 M€), l'enseignement supérieur, le développement économique



et l'aménagement des espaces publics (14,3 M€). Afin de renforcer l'attractivité du territoire, une attention particulière a été portée à l'aménagement de l'espace communautaire, au travers par exemple de la Coulée verte et du déploiement du haut débit (Réseau Jupiter), mais également de structures à vocation touristique comme le Phare de Verzenay, le camping du Val de Vesle et le nouveau bureau de Fismes.

Un endettement maîtrisé

L'encours de la dette du budget principal de la Communauté urbaine (incluant la dette globalisée non transférable des communes) s'élevait au 1^{er} janvier 2017 à 121,09 M€. Il est passé, au 31 décembre 2017, à 111,02 M€, soit une baisse de près de 10 M€. La capacité de désendettement de la collectivité a été ramenée à 2,1 années.

Tous budgets confondus, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 atteint 163,70 M€, avec 98,7 % de la dette classée A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire au niveau le plus sécurisé. Le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims s'établit fin décembre 2017 à 2,26 %.

Neutralité fiscale

Pour ne pas faire supporter aux habitants la variation des taux intercommunaux des impôts locaux générés par la création de la Communauté urbaine, les communes du Grand Reims ont adapté leurs impôts locaux de manière à neutraliser l'impact de cette variation. Pour la fiscalité des entreprises, un lissage maximal des taux a été mis en place. L'ensemble des tarifs 2017, dont le prix de l'eau, a maintenu à leur niveau antérieur à la création du Grand Reims.

LE GRAND REIMS SOUTIENT L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE

VEILLANT À ENTREtenir L'OFFRE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE, À FAIRE DU GRAND REIMS UN PÔLE DE RÉFÉRENCE EN BIOÉCONOMIE ET À FAVORISER SON ACCESSIBILITÉ PAR LES AIRS, LA COMMUNAUTÉ URBAINE POURSUIT SON ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE.

43 zones d'activités économiques

Le développement économique fait partie des compétences de la Communauté urbaine du Grand Reims. Cette compétence se concentre en particulier sur l'aménagement et la commercialisation des parcs d'activités. Un travail de recensement a été réalisé en 2017 à la suite de la création de la communauté urbaine. Il a été suivi le 29 juin d'une délibération qui a défini les Zones d'activités économiques (ZAE) du Grand Reims. Au nombre de 43, celles-ci se répartissent en trois groupes : 21 ZAE précédemment d'intérêt communautaire, 7 ZAE d'initiative communale en cours et 15 ZAE d'initiative communale achevées.

Terrains vendus et disponibles

En 2017, l'essentiel de l'activité a porté sur six espaces économiques. Concernant le parc d'activités de la Husselle (Béthény), 2,3 ha répartis en 5 lots restaient à commercialiser au titre de la Husselle 1. L'obtention du permis d'aménager et du dossier Loi sur l'eau permet d'envisager le lancement en 2018 des travaux d'aménagement de la Husselle 2 et la commercialisation de 25 lots sur 6 ha. Sur le parc d'activités de la Malle (Saint-Brice-Courcelles), 14,9 ha restent à céder après la vente d'un lot de moins de 3 000 m² préparée en 2017 et conclue en janvier 2018. Sur le parc d'activités Pierre de Coubertin (Cormontreuil), l'opérateur retenu en 2016 s'est porté acquéreur des 11,3 ha restant pour y réaliser un programme d'habitat. Après les deux ventes signées en 2017 pour plus de 5 000 m², il reste environ 1,4 ha disponible dans la ZAC Croix Blandin (Reims). Plus de 11 000 m² ont été vendus en 2017 sur la ZAC Bezannes où 19,4 ha sont encore cessibles. Parmi les ZAE commercialisées par la CCI Marne et intégrées par le Grand Reims en 2017 figurent Sillery 2, dont près de 3 000 m² ont été vendus en 2017 et environ 8,1 ha sont à céder, et Witry-Caurel (10 000 m² vendus en 2017, environ 6,4 ha à céder).

3,7 ha
vendus

43
Zones d'activités
économiques du Grand Reims

21 277
mouvements sur l'aéroport
Reims en Champagne

Bilan des opérations

Le bilan de la commercialisation dans les parcs d'activités du Grand Reims fait état de 10 transactions réalisées en 2017 et de 3,7 ha vendus (6 parcelles de moins de 3 000 m² et 4 parcelles de plus de 3 000 m²).

InnoBioECO² sélectionné

Le Commissariat général à l'investissement a lancé le 24 mars 2017 un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à faire émerger des « territoires innovants de grande ambition (TIGA) ». Le dossier InnoBioECO², « territoire européen de référence de la bioéconomie et de l'agriculture du futur », a été déposé le 29 septembre 2017 par les territoires de la communauté urbaine du Grand Reims, de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, de la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, de leurs villes-centre rassemblées au sein d'un consortium de 25 partenaires. Cette candidature s'appuie notamment sur le Pôle de compétitivité IAR (industrie et agro-ressources), le site Pomacle-Bazancourt, le site Terralab à Bétheny, le projet Planet A à Châlons et le projet « Microville 112 » à Courcy. Sur 117 projets présentés, 24 ont été lauréats de l'AMI, dont celui du triangle marnais. A ce titre, il bénéficiera en 2018 d'un accompagnement et de subventions d'ingénierie pour concourir dans les meilleures conditions à la seconde phase du programme TIGA.

Soutien à l'innovation

La Communauté urbaine soutient également une politique active en matière d'innovation via notamment le financement d'incubateurs d'entreprises, afin de favoriser la naissance de projets innovants, la création et l'implantation de start-up sur le territoire et le développement d'outils de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat. En 2017, Innovact a ainsi détecté 125 nouveaux projets dont 13 sont rentrés en incubation. Au total, 27 projets ont bénéficié des services d'Innovact (incubation-accompagnement ou hébergement).

Décélération à l'aéroport

En 2017, l'aéroport de Reims en Champagne à Prunay a enregistré 21 277 mouvements contre 24 617 en 2016, soit une baisse de 13 % du trafic aéronautique. Cette baisse est essentiellement liée à des conditions météorologiques moins favorables qui ont directement impacté les vols d'aviation légère. Les travaux d'élargissement d'une partie du taxiway et de modernisation des stations de carburant ont par ailleurs ralenti l'activité en octobre et novembre. En revanche, les vols d'affaires affrétés par des sociétés continuent d'augmenter avec 3 871 mouvements en 2017, (soit +5 % par rapport à 2016). Les vols officiels sont également en progression, spécialement les vols gendarmerie (+ 13 % par rapport à 2016). La dynamique de ces deux segments renforce le positionnement de cette plateforme comme aéroport d'aviation d'affaires pour le bassin Rémois.



UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU SENS LARGE

RELEVANT DE LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE », LE
TOURISME EST UNE PRÉOCCUPATION DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DU
GRAND REIMS, DONT LES ATOUTS ET LES POINTS D'ATTRACTION VONT POUVOIR
ÊTRE VALORISÉS DANS UNE STRATÉGIE COMMUNE.

Nouveau périmètre

La création de la Communauté urbaine en janvier 2017 a entraîné un élargissement du périmètre d'action de l'Office de tourisme de l'agglomération de Reims, transformé en Office de tourisme du Grand Reims et intégrant l'Office de tourisme de Fismes et son équipe. Le projet de déménagement de l'Office de tourisme de Fismes, engagé par l'ex-communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, a été poursuivi par la Communauté urbaine. Celui-ci s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de l'attractivité touristique, visant à attirer plus de touristes sur notre territoire. Le nouvel espace bénéficie d'une surface de 170 m², soit trois fois plus qu'auparavant, dans un bâtiment lumineux refait à neuf. Son inauguration a eu lieu au printemps 2018.

Quelques chiffres

1,2 million de nuitées ont été comptabilisées sur le Grand Reims en 2017 (+14 % par rapport à 2016), avec un taux d'occupation dans l'hôtellerie de 63 %, sur la base de 313 hébergements répertoriés, offrant 4400 chambres. Le montant de taxe de séjour déclaré en 2017 s'élève à 1,60 M€, soit +21 %, s'expliquant en partie par l'élargissement du périmètre de l'application de la taxe. Les trois sites de l'Office de tourisme du Grand Reims (Reims Cathédrale, Reims Gare, Fismes) ont accueilli 281 500 visiteurs, dont près de la moitié d'étrangers. Ouvertes de mai à septembre, les deux haltes nautiques (Reims, Sillery) ont attiré plus de 700 bateaux de plaisance représentant plus de 3000 nuitées. Parmi les sites de visite non urbains, le phare de Verzenay a enregistré plus de 17000 entrées.



Hôtellerie de plein air

Situé au pied de la Montagne de Reims et doté de 50 emplacements, le camping municipal de Val de Vesle est le seul camping en service sur le territoire du Grand Reims. Il est positionné en tant que camping en milieu rural. Pour répondre aux attentes d'une autre clientèle et aux ambitions touristiques de la Communauté urbaine, le Conseil communautaire réuni le 21 décembre 2017 a voté le lancement d'une délégation de service public (DSP) relative à la création et à l'exploitation d'une structure d'hôtellerie de plein air 4 ou 5 étoiles. A vocation plus urbaine, elle se situera dans le parc de la Malle à Saint-Brice-Courcelles, au milieu d'un terrain boisé de 5 ha, situé à proximité de la Coulée verte et de deux sentiers de randonnée. Pour accompagner ce projet, le Grand Reims va investir 2 M€ dans la viabilisation du terrain, les voiries et les réseaux hors site.



Vers une signalétique moderne

Le Grand Reims a lancé en 2017 une procédure de marché public pour la conception, la mise en place et l'entretien d'une signalétique patrimoniale et touristique moderne sur la ville de Reims. Le marché comprend la signalétique de bienvenue, la signalétique directionnelle en rapport avec les itinéraires touristiques et la signalétique informative sur les sites. 16 offres ont été reçues. Le marché était à conclure au printemps 2018 pour un déploiement de la nouvelle signalétique prévu fin 2018.

Dialogue avec le Parc

Depuis janvier 2017, le périmètre du Grand Reims recouvre la moitié de la surface du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR). Un dialogue s'est ouvert entre les services de ces deux entités pour identifier les sujets sur lesquels une vision partagée et une action commune pourraient être élaborées. Parmi les pistes dégagées dans un premier temps : comment la démarche paysagère que souhaite initier le PNRMR sur son territoire peut-elle entrer en résonance avec celle conduite par la Communauté urbaine ? Quelle coopération formaliser autour de l'éducation à l'environnement ? Comment avancer ensemble dans une démarche d'accueil du public prenant appui sur le patrimoine naturel ?

LE MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS ET L'OPTIMISATION DES COÛTS

LA COMPÉTENCE « VOIRIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC » EST DÉSORMAIS EXERCÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS QUI A CONSACRÉ L'ESSENTIEL DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXERCICE AUX OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES.

Dans la continuité

La voirie est en prise directe avec le cadre de vie, la sécurité routière, la fluidité de circulation, le désenclavement des quartiers et, par conséquent, avec le quotidien des habitants. C'est pourquoi le Grand Reims a souhaité gérer cette nouvelle compétence en proximité avec les territoires qui restent au centre du dispositif. C'est au sein de chaque pôle que sont recensés et débattus les besoins en matière de voirie avant d'être planifiés à l'échelle du Grand Reims dans une logique d'optimisation des coûts. Le premier budget a permis la mise en œuvre ou la poursuite des programmes de travaux votés par les anciennes intercommunalités.

Plus de 70 communes concernées

Dans les communes du Grand Reims (hors ville de Reims), 12 M€ ont été consacrés

aux rénovations de chaussée et trottoirs, aux créations de liaisons cyclables, aux effacements de réseaux, ainsi qu'aux interventions sur l'éclairage public et la signalisation. Parmi les principaux chantiers menés en 2017, citons : Bazancourt et Isles-sur-Suippe (Vallée de la Suippe) pour des restructurations de voirie notamment ; Pontfaverger-Moronvilliers (Rives de la Suippe) où a été créée la rue du collège ; Cauroy-lès-Hermonville et Villers-Franqueux (Nord Champenois) pour des réfections ; Cormontreuil et Cernay-lès-Reims (Reims Métropole) pour des aménagements ; Jonchery-sur-Vesle et Vandeuil (Fismes Ardre et Vesle) pour des travaux d'entretien ; Coulommès-la-Montagne et Gueux (Champagne Vesle) pour des rénovations ; Ludes et Verzenay (Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims) pour des travaux d'entretien également, tout comme ; Bourgogne-Fresne et Nogent-L'Abbesse (Beine Bourgogne) pour des travaux d'entretien ; Chambrecy et Anthenay (Tardenois). Au total plus de 70 communes ont été concernées.

La ville de Reims a fait l'objet d'opérations de voirie pour près de 16 M€, soit en entretien, soit en accompagnement de travaux liés aux aménagements urbains. Ont notamment été entrepris des travaux d'aménagement sur la rue de Mars et la rue des Élus, des travaux de restructuration sur l'avenue Alexandre de Serbie et des travaux de rénovation sur la rue de Cernay, le boulevard Jamin et la rue du Cardinal de Lorraine. Tous les travaux du programme de voirie sur Reims en 2017 ont fait l'objet d'une coordination auprès des concessionnaires afin de s'assurer

de l'état des réseaux et de pouvoir les rénover le cas échéant, avant les travaux de surface.

Études sur deux secteurs-clés

Une étude a été réalisée en 2017 pour analyser les conditions d'accessibilité et de circulation des secteurs Reims sud, Champfleury, Bezannes et Villers-aux-Nœuds et pour trouver des solutions aux points noirs de circulation de l'avenue de Champagne (ronds-points de Champagne, de la Chaufferie, de Champfleury), notamment dans la perspective de l'ouverture de la polyclinique de Courlancy. Les propositions sont expertisées en 2018. La Communauté urbaine a poursuivi les études sur le secteur Port Colbert de manière à se doter d'un plan d'aménagement global, cohérent et articulé avec les nombreuses parties prenantes.

Éclairage public

En 2017, la collectivité a maintenu un niveau d'investissement (4,40 M€) proche de celui de 2016. Ce budget s'étend sur le territoire des 16 communes de l'ex-Reims Métropole, le parc d'éclairage public des autres communes du Grand Reims étant géré par le pôle Territoires. Les opérations ont été conduites dans la logique des objectifs fixés depuis plusieurs années, à savoir la mise en œuvre de sources et d'appareillages performants, majoritairement de type leds, le remplacement des ballons fluorescents à vapeur de mercure (programme décennal 2009-2019), la rationalisation des mobiliers installés et l'optimisation des organes de commande.

1 500 kilomètres

de linéaire relevant de la compétence du Grand Reims

Plus de 70 communes

concernées par des travaux de voirie en 2017

4,40 M€

consacrés aux dépenses d'éclairage public dans l'ex-Reims Métropole

UN PROGRAMME D'INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE AU BÉNÉFICE DES ENFANTS

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS A REPRIS EN 2017 LA COMPÉTENCE « AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE » DONT S'ÉTAIENT DOTÉES LES ANCIENNES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES. RESTANT DE COMPÉTENCE MUNICIPALE, LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'EX-REIMS MÉTROPOLÉ, AINSI QUE CEUX DES COMMUNES DE GUEUX ET DE MUIZON, SE SITUENT HORS DE SON CHAMP D'INTERVENTION.

Une multiplicité de projets

Plus de 1,80 M€ ont été investis en 2017 dans les établissements scolaires gérés par la communauté urbaine du Grand Reims. Ils ont été répartis entre les projets répondant aux besoins qui sont apparus dans les différents pôles territoriaux (hors Reims Métropole) pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Chantiers finalisés

La reconstruction de l'école maternelle et la construction de locaux périscolaires pour le groupe scolaire René Chazot de Bazancourt se sont achevées en 2017, de même que les travaux d'extension de l'école maternelle de Courcy et de la restauration scolaire de Loivre. Dans le cadre de la fusion des écoles de Jonchery-sur-Vesle et de Vandeuil, l'école primaire de Vandeuil a été transformée en école maternelle et les élèves inscrits en élémentaire ont été transférés à l'école élémentaire de Jonchery-sur-Vesle. Cette opération a nécessité des adaptations dans les bâtiments de ces deux écoles, réalisées pendant les vacances d'été 2017. Suite à l'incendie survenu en 2016 à l'école de Lavannes, des travaux de remise en état et d'amélioration des locaux ont été réalisés en 2017, permettant aux élèves de réintégrer les lieux en janvier 2018.

Lancement des études

Le projet de construction à Dontrien d'un groupe scolaire (1 260 m²) réunissant l'école maternelle de Saint-Hilaire-le-Petit et l'école élémentaire de Dontrien, et pouvant accueillir les élèves de Saint-Souplet-sur-

Py, a donné lieu en 2017 à la réalisation d'études préalables. En 2017 également ont été lancées des études pour la construction de trois bâtiments modulaires à Courcy, Saint-Thierry et Brimont, pour l'extension de l'école de Lavannes et la création d'un restaurant scolaire. La construction d'un nouveau groupe scolaire aux Petites Loges, dédié aux enfants des communes de Trépail, Billy-le-Grand, Vaudemange et les Petites Loges a elle aussi atteint le stade des études en 2017. Les travaux devraient commencer en 2018 pour se finaliser en 2019. En vue de la construction d'un groupe scolaire à Écueil, un concours d'architecte a été lancé en 2017 par la Communauté urbaine. Destiné à accueillir les enfants des communes de Chamery, Sermiers, Sacy, Villedommange, Écueil et Courtagnon, ce nouvel ensemble sera constitué de trois pôles regroupant sur plus de 2 000 m² les classes maternelles et élémentaires, la restauration scolaire et les activités périscolaires. La fréquentation du restaurant scolaire de l'école Deschamps à Fismes est en constante augmentation, au point que le nombre de repas servis chaque jour (321) est proche du seuil de saturation. Au regard des projections d'évolution de la population, décision a été prise de l'agrandir. Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2017 par le cabinet Asciste Ingénierie, un projet d'extension de 170 m² a été validé par le comité de pilotage. Le processus se poursuit en 2018 avec le lancement de la consultation d'architecte. Le démarrage des travaux est prévu en février 2019 avec pour objectif une mise en service à la



rentrée scolaire 2019.

Entretien et équipements

La Communauté urbaine a par ailleurs procédé à des travaux d'aménagement ou d'entretien sur le patrimoine scolaire (restaurant scolaire à Courcy, rénovations à Crugny...) et à l'acquisition d'équipements (tableaux numériques interactifs et matériels informatiques pour les écoles du pôle Vallée de la Suippe, fours et matériels de cuisine pour les cantines scolaires du pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims...).

Petite enfance

Étalé sur 2017 et 2018, le chantier de réhabilitation de la crèche Graines de malice à Warmeriville s'est ouvert. Les études relatives à la construction d'une crèche intercommunale à Verzy ont été menées en 2017. Ce bâtiment permettra l'hébergement de la crèche associative Sucre d'orge, pouvant accueillir jusqu'à 32 enfants.

90

écoles maternelles et élémentaires gérées par le Grand Reims

Près de 6 000

élèves du 1^{er} degré scolarisés dans ces établissements

Plus de 1,8 M€

investis dans les établissements scolaires du Grand Reims en 2017



DES AMÉLIORATIONS ET DES RATIONALISATIONS ENGAGÉES

LA BONNE GESTION DES INFRASTRUCTURES PERMET AU GRAND REIMS DE MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, TOUT EN DÉVELOPPANT DE NOUVEAUX PROJETS POUR AMÉLIORER LES SITUATIONS DÉGRADÉES DE MANIÈRE RATIONNELLE ET PRAGMATIQUE.

Dans la continuité

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine du Grand Reims assure la maîtrise d'ouvrage pour les compétences de l'Eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des communes du territoire. Elle doit en conséquence construire une stratégie, coordonner et prioriser les investissements nécessaires. Parallèlement, l'exploitation et la maintenance des réseaux et des ouvrages sont assurées, soit en régie, soit en délégation, dans la continuité des contrats mis en place par les structures historiques.

Eau potable

Pour alimenter son territoire en eau potable, le Grand Reims exploite 45 captages. En 2017, il a prélevé plus de 16 000 000 m³ d'eau dans les nappes phréatiques pour satisfaire les besoins des 300 690 habitants. L'eau distribuée est régulièrement analysée et les bilans annuels de l'Agence régionale de santé sont disponibles sur le portail « L'eau dans ma commune » sur le site internet : eau.grandreims.fr

Ces bilans présentent une bonne qualité en 2017, ces bons résultats étant à nuancer dans neuf communes (sur 143) où des solutions d'amélioration sont à l'œuvre ou à l'étude.

De nombreuses actions de sensibilisation, d'accompagnement et de concertation sont menées afin de préserver les ressources en eau du Grand Reims, principalement sur les captages alimentant l'agglomération rémoise, les régions de Gueux et de Beaumont-sur-Vesle. Ces actions visent à améliorer la qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines qui se trouvent affectées par des pollutions directes et diffuses d'origine industrielle, urbaine, agricole et viticole. Des études sur d'autres aires d'alimentation des captages et déclarations d'utilité publique (DUP) sont en cours pour renforcer la protection de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Eaux usées

17 321 565 m³ d'effluents ont été traités en 2017 par la station d'épuration de Reims (STEP), située à Saint-Brice-Courcelles, avec des rendements épuratoires situés entre 90 et 99 % selon les paramètres. C'est la plus grosse station d'épuration de la Communauté urbaine qui compte par ailleurs 54 ouvrages d'épuration sur l'ensemble du territoire. Le raccordement des eaux usées de Merfy et de Saint-Thierry à la station d'épuration de Reims a été opéré en 2017. Le dimensionnement et les performances de la station de Reims permettent d'envisager d'autres raccordements de communes lorsque cela est techniquement possible et économiquement viable. Parallèlement, le Grand Reims a mené à bien la reconstruction de la station d'épuration d'Hermonville et entamé celle de Bétheniville qui devrait s'achever en 2018.

Toutefois, plus d'un tiers des communes ne disposent pas d'ouvrage collectif pour l'épuration des eaux usées et dépendent du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) mis en place sur l'ensemble du territoire fin 2017. D'ici 2021, au moins cinq de ces communes (Courville, Mont-sur-Courville et Saint-Gilles, Lavannes, Bourgogne-Fresne) seront raccordées à l'assainissement collectif. Les résultats d'études et de zonages en cours seront aussi à prendre en compte dans ces perspectives.

AZHUREV

Entre la station d'épuration de Reims et la Vesle, sur le territoire des communes de Merfy et Saint-Brice-Courcelles, une zone humide artificielle expérimentale a été mise en place. Destinée au traitement des eaux pluviales et des eaux épurées de la STEP, elle contribuera à l'amélioration de l'état des eaux de la Vesle, tout en favorisant le développement de la biodiversité.

45
captages d'eau exploités
par le Grand Reims

55
ouvrages d'épuration
dans le Grand Reims

17 millions de m³
d'effluents traités par la STEP de
Reims en 2017

Gestion des rivières

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence acquise par la Communauté urbaine du Grand Reims en janvier 2017. A ce titre, elle a entrepris dans le courant de l'année des travaux d'entretien du lit et des rives de la Suippe, selon le programme pluriannuel mis en œuvre depuis 2015. En complément, des travaux de restauration de la rivière et de ses bras ont été réalisés localement afin d'améliorer ses potentialités écologiques. Des études ont par ailleurs été menées sur la Loire et la Prosne pour évaluer leur situation actuelle et élaborer un plan de gestion permettant de reconquérir leur bon état.

Evolution du site de l'eau

Le site internet eau.grandreims.fr a évolué à la fois pour tenir compte du nouveau territoire du Grand Reims et pour faciliter l'accès aux informations pratiques liées aux activités de l'eau et de l'assainissement. Grâce au portail « L'eau dans ma commune », les usagers peuvent accéder aux informations essentielles, adaptées à leur commune : les contacts utiles, les interventions en cours et les actualités, les derniers résultats sur la qualité de l'eau distribuée... L'espace client propose toujours pour les abonnés directs au service (recevant une facture d'eau du Grand Reims) des services en ligne, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ils peuvent ainsi mettre à jour leurs coordonnées, saisir leur index compteur, régler leur facture d'eau par carte bancaire, demander à être mensualisé, mais aussi s'informer sur leur consommation, télécharger leur dernière facture...

>> Satisfaction des abonnés
En 2017, le taux de réclamation est de 0,45 pour 1000 abonnés, soit 31 réclamations contre 159 remerciements formulés par les usagers.

>> Prix de l'eau stable
Au 1^{er} janvier 2017, à la mise en place du Grand Reims, les tarifs historiquement délibérés par chaque territoire ont été maintenus.

UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

COMPÉTENTE DANS LA GESTION DE SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF, LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS MET EN PLACE UN CORPS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ORIENTÉ VERS DES MISSIONS DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ À L'ÉCHELLE DU NOUVEAU TERRITOIRE.

Proximité et professionnalisme

Fort de 410 membres actifs et 340 anciens, le corps des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims est le plus important en France (hors SDIS), a fortiori parmi les communautés urbaines. Il apporte un service de proximité complémentaire du Service départemental d'incendie et de secours de la Marne (SDIS). Leur ancrage sur le terrain permet à ses équipes d'arriver régulièrement sur site avant les sapeurs-pompiers professionnels et d'avoir une action déterminante dans les situations d'urgence, en cas de malaise cardiaque ou de départ de feu par exemple, toujours sous le commandement opérationnel du SDIS. Il participe également à des opérations diverses auprès de la population, telles que la gestion des inondations domestiques ou la destruction des nids d'insectes.

L'objectif

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims en janvier 2017 a conduit à repenser l'organisation des centres, à mutualiser les moyens et à établir un plan de déploiement des forces dans une optique d'efficacité et de solidarité accrues. L'objectif est de ne laisser aucune des 143 communes du Grand Reims en dehors du dispositif et d'élargir les capacités d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires. Cet objectif peut être atteint par l'extension de la zone de couverture de certains centres, par la formation qui permettra d'élever collectivement le niveau de qualification et par le recrutement de nouveaux éléments pour renforcer l'effectif.

Les chiffres 2017

En 2017, le nombre d'interventions secours-incendie dans les 143 communes du Grand Reims a avoisiné les 1200, dont 80 % pour les secours à la personne et 7 % pour la lutte contre l'incendie. Avec le plan de déploiement en cours, il devrait se rapprocher de 2000. Un fourgon pompette hors route (FPTHR) a été acquis par le Grand Reims pour compléter le parc de matériels avec un véhicule d'une grande capacité de stockage d'eau. 1200 heures de formation diplômante et 4000 heures de manœuvres ont été organisées. Le corps des sapeurs-pompiers volontaires unifié en 2017 a été placé le 20 janvier 2018 sous l'autorité du capitaine Hubert Degremont.



1 200
interventions en 2017

En extension

Plusieurs centres ont vu leur rayon d'action étendu : Villedommange est désormais mobilisable pour 18 communes au maximum (pour les opérations non urgentes) et Savigny pour 16 communes (pour les opérations non urgentes); Muizon va prendre en charge les opérations non urgentes pour 12 communes au total dont 7 situées dans l'ex communauté de communes Fismes Ardre et Vesle (Jonchery-sur-Vesle, Vandeuil, Hourges, Unchair, Breuil-sur-Vesle, Magneux et Courlandon); Savigny-sur-Ardes interviendra en matière de secours incendie sur 12 communes réparties sur trois pôles territoriaux dont le sien (Champagne Vesle); Sacy, où une unité de SPV existe depuis 1847, est placée dans le pôle Champagne Vesle et interviendra si nécessaire pour les opérations non urgentes à Bezannes (pôle Reims Métropole); Beine-Nauroy, situé dans le pôle Beine Bourgogne, sera mobilisable pour les interventions non urgentes à Nogent-l'Abbesse (même pôle) et à Epoye (pôle des Rives de la Suippe).



410
sapeurs-pompiers
volontaires actifs

40 centres :
> 10 unités autonomes de sauvegarde,
> 2 unités de secours à la personne,
> 14 unités de secours à personne et opérations diverses,
> 14 centres de première intervention incendie)

UNE ORGANISATION SUR MESURE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS, LA CRÉATION DU GRAND REIMS A CONDUIT DÈS 2017 À DES ÉVOLUTIONS DANS L'ORGANISATION DE CETTE COMPÉTENCE AU TERME D'UN IMPORTANT TRAVAIL COLLABORATIF.

Une organisation à trois pôles

Une organisation territorialisée a été mise en place pour assurer une transition et une continuité de service auprès des habitants en maintenant les fonctionnements préexistants. La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est maintenant structurée autour de trois pôles territoriaux reprenant les territoires de deux syndicats de collecte et de Reims Métropole au sein d'une même direction :

- Pôle déchet Est (ex-SYCODEC) pour 43 593 habitants et 56 communes ;
- Pôle déchet Centre (ex-Reims Métropole) pour 219 130 habitants et 16 communes ;
- Pôle déchet Ouest (ex-SYCOMORE) pour 29 422 habitants et 71 communes.

Pour les territoires des deux ex-syndicats (représentant 73 000 habitants), la compétence « traitement » a été transférée au syndicat départemental SYVALOM, dont le Grand Reims est désormais l'une des collectivités membres. Pour le territoire de l'ex-Reims Métropole, cette compétence reste exercée par le Grand Reims. La direction des déchets de la Communauté urbaine est constituée de 115 agents avec une organisation autour de deux régies de collecte et de prestataires privés. Pour accompagner la création de cette nouvelle entité, il a été décidé dès le mois de mars 2017 de fixer sur l'ensemble du territoire un taux de TEOM unique à 7,08 %.

Nouvelle DSP pour l'Unité de valorisation énergétique

2017 a également été marqué par la conclusion d'un dossier initié en 2016. Le nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Reims a été signé en octobre 2017 avec la société Véolia (candidat sortant) après une période de mise en concurrence et plusieurs phases de négociations. Cette DSP, qui prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour 9 ans, permettra au Grand Reims, une fois effectués les gros investissements prévus au contrat, de disposer d'une installation à haut rendement énergétique tout en réalisant des économies substantielles sur le traitement des déchets ménagers du Pôle centre.



Résultats globalement satisfaisants

Les résultats des collectes laissent apparaître en 2017 une baisse des tonnages d'ordures ménagères de plus de 1 % (-900 t environ). Ce signal positif est associé à une légère augmentation des tonnages de tri sélectif par rapport à 2016 (+ 190 t). Plus préoccupante est la baisse du tonnage de verre (-3 %, soit près de 360 tonnes) alors même que le nombre de conteneurs a été augmenté sur le territoire Centre. Ce phénomène, qui n'a pas été constaté sur le territoire Est, va nécessiter la mise en place d'actions complémentaires dans les mois à venir sur ce flux en particulier. Au niveau des

déchetteries, le tonnage collecté est stable par rapport à 2016 malgré une augmentation du nombre total de visiteurs. Cette hausse de fréquentation n'a été observée que sur le Pôle centre.

Sur l'ensemble du territoire, les résultats restent satisfaisants par rapport à la moyenne nationale :

- ordures ménagères : 246 kg/an/hab (moyenne nationale : 288 kg/an/hab),
- tri sélectif : 55 kg/an/hab (moyenne nationale : 48 kg/an/hab),
- verre : 35 kg/an/hab (moyenne nationale : 30 kg/an/hab).



115
agents

3
pôles

7,08 % :
le taux de la TEOM en 2017

FAIRE DU GRAND REIMS UN TERRITOIRE BIEN CONNECTÉ

FACE AU DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET À LA FORTE ATTENTE DES HABITANTS, AMÉLIORER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DANS LE GRAND REIMS EST DEVENU UN OBJECTIF PRIORITAIRE.

Ambition nationale

L'ambition nationale est de doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en offrant des accès à très haut débit, c'est-à-dire supérieurs à 30 Mbit/s, essentiellement grâce au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Ce déploiement est en cours sur la communauté urbaine du Grand Reims selon deux logiques.

En territoire urbain

Sur Reims et les cinq communes historiques de l'agglomération (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Tinqueux), le déploiement de la fibre optique est assuré par Orange, sans financement public, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) lancé en 2010 par l'Etat. Il est actuellement bien engagé sur Reims, Bétheny et Cormontreuil où 85 % du réseau est installé et la fibre commercialisable dans 45 % des logements. D'ici fin 2020, l'infrastructure devra être en place jusqu'aux armoires de rue dans les six communes. D'ici fin 2022, 100 % des logements devraient être éligibles à la fibre.

En territoire rural

Sur les 137 autres communes du Grand Reims, le déploiement se fera dans le cadre d'un Réseau d'initiative publique de fibre optique à l'échelle régionale. La région Grand Est en assure la coordination. En juillet 2017, elle a attribué la concession de service public à l'entreprise Losange, créée par le groupement NGE Concessions et Altitude Infrastructure THD. La commande porte sur la conception, l'établissement, l'exploitation et le financement du réseau Très Haut Débit

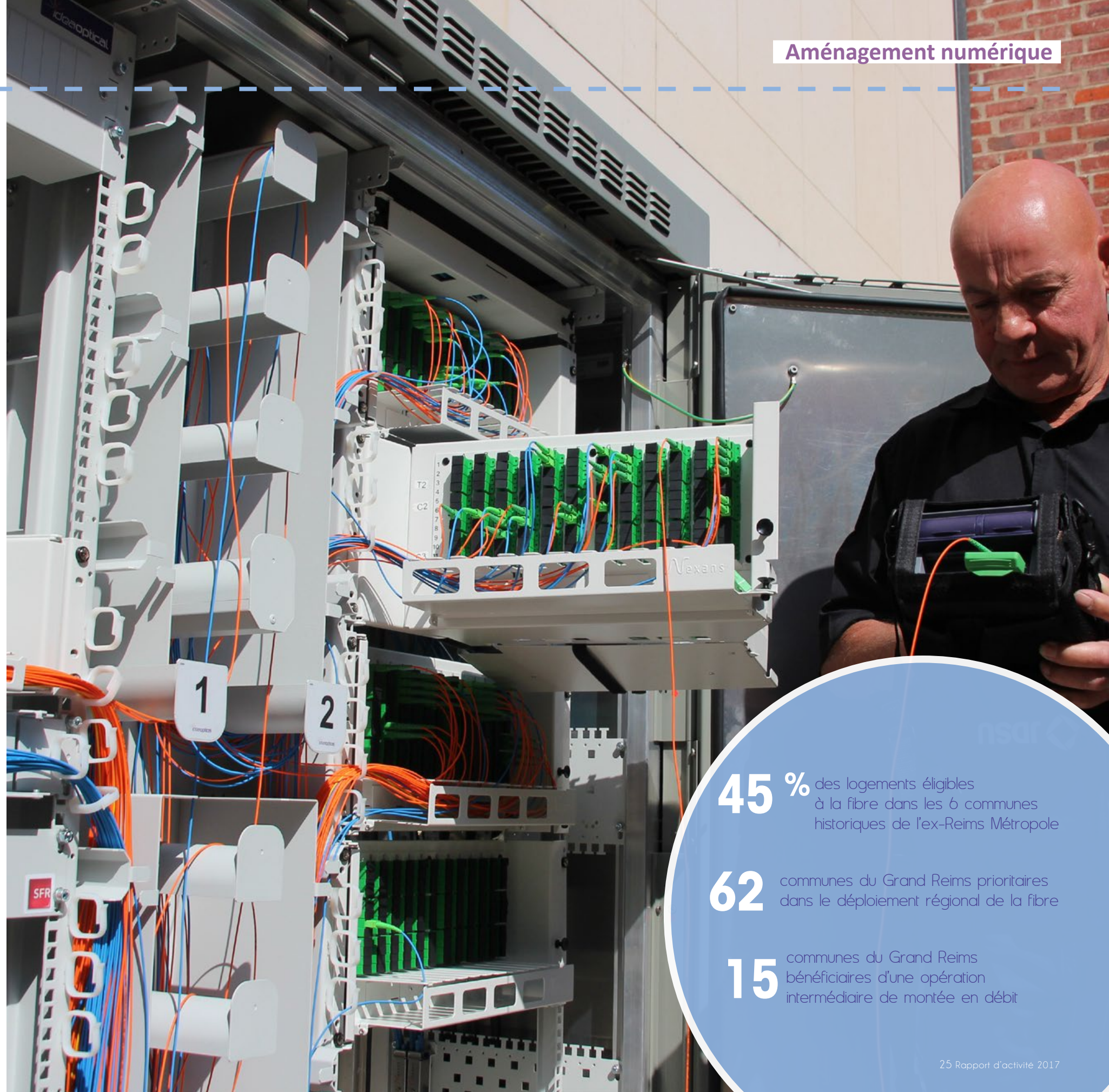
Grand Est. Le déploiement se fera selon un planning communiqué en 2018. A compter de fin 2018, il prendra 5 ans et demi. Priorité sera donnée aux communes les moins bien desservies actuellement (débit inférieur à 3 Mbits). Sur le Grand Reims, 62 communes ont été classées comme prioritaires.

Des solutions intermédiaires

Dans l'attente des futurs déploiements FttH, la technologie de la montée en débit a été mobilisée pour apporter rapidement et à coût moindre un complément de débit aux usagers de l'internet fixe. Cela consiste à tirer la fibre jusqu'à un sous-répartiteur et à conserver le réseau cuivre pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Des opérations de montée en débit ont été programmées en 2018 dans 15 communes du Grand Reims: 3 communes de l'ex-Reims Métropole (Cernay-lès-Reims, Champfleury et Trois-Puits) et les 12 communes de l'ex-communauté de communes des Rives de la Suippe.

L'extension de Jupiter

Depuis 2002, un réseau à très haut débit en fibre optique a été développé dans l'agglomération à l'initiative de la ville de Reims pour ses propres besoins et ceux d'un groupement fermé d'utilisateurs (CHU, URCA, CCI). Cette boucle Jupiter a été ouverte aux opérateurs télécom privés qui ont la possibilité de louer des fibres non utilisées. Propriétaire du réseau Jupiter depuis 2017, le Grand Reims ne peut pas intervenir sur le marché des particuliers mais est autorisé à poursuivre le développement de Jupiter, notamment au bénéfice des entreprises (FttO) dans les zones d'activités économiques.



45 % des logements éligibles à la fibre dans les 6 communes historiques de l'ex-Reims Métropole

62 communes du Grand Reims prioritaires dans le déploiement régional de la fibre

15 communes du Grand Reims bénéficiaires d'une opération intermédiaire de montée en débit

UN SOUTIEN RENOUVELÉ À L'ACCESSION SOCIALE ET À L'AMÉLIORATION DU PARC ANCIEN

L'ANNÉE 2017 CONFIRME LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ, EN FAVEUR DES ACQUÉREURS DE LOGEMENTS HLM ET DES PROPRIÉTAIRES DANS LE PARC ANCIEN ÉLIGIBLE AUX AIDES.

Entre deux PLH

Le Programme local de l'habitat 2012-2017, modifié en 2013 et en 2016, a réaffirmé l'objectif de rééquilibrage en faveur des communes périphériques pour la production d'une offre nouvelle de logements sociaux, ce qui s'est traduit dans la programmation 2017 des aides à la pierre. Suite à la création de la communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, le PLH doit maintenant intégrer cette évolution et définir un programme à l'échelle de ses 143 communes. Un bureau d'études spécialisé, la société Sémaphores, a été choisi pour tirer le bilan du PLH en cours et élaborer le PLH du Grand Reims pour la période 2019-2024.

Près de 900

logements bénéficiaires des
aides à la pierre

400 000 €

attribués par la collectivité
pour soutenir l'accession à
la propriété

143

logements rénovés dans le
cadre de l'OPAH

Aides à la pierre pour le logement social

La délégation des aides à la pierre constitue un axe fort du PLH 2012-2017 et un outil majeur de développement. L'enveloppe de crédits délégués par l'Etat au Grand Reims pour le logement locatif social en 2017 se montait à 500 000 € et visait la réalisation de 602 logements : 94 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), 152 en Prêt locatif à usage social (PLUS), 161 en Prêt locatif social (PLS), 104 logements éligibles au Prêt social location accession (PSLA) et 91 logements locatifs intermédiaires. La part des logements locatifs sociaux agréés sur la ville de Reims tend à diminuer (moins de 35 %) au profit de produits relevant du champ de l'accession sociale à la propriété (PSLA) et du locatif intermédiaire (LLI) principalement situés sur les communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Tinqueux et Fismes.

Aides à la pierre pour le logement en structure

Pour les logements en structures collectives, trois opérations ont bénéficié d'agréments en 2017 :

- 19 PLAI adaptés pour la résidence sociale Marie-Clémence. Fouriaux de l'association Noël Paindavaine, qui a donné lieu à un complément de quelque 100 000 € au titre du fonds de concours « FNAP PLAI adaptés »,
- 9 PLS pour le projet de restructuration-extension du foyer Thieberge rue Edmond Rostand géré par l'association d'aide aux infirmes moteurs cérébraux,
- 84 PLS pour les logements seniors sur le site Camille Guérin à Bétheny,
- Et 8 PLS en complément des 71 accordés précédemment pour le projet de logements seniors intitulé « Lotissement le village » sur la commune de Bezannes.

Aides à la pierre pour le logement privé

En 2017, l'enveloppe financière des crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) destinée au parc privé s'est élevée à 1 M€, auxquels s'ajoutent 230 000 € alloués au titre du programme « Habiter mieux » du Fonds d'aide à la rénovation thermique de l'Etat, ce qui a permis de traiter 174 logements :

- 125 logements au titre de la lutte contre la précarité énergétique,
- 40 logements au titre de l'autonomie des propriétaires occupants,
- 1 logement au titre de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- 8 logements de propriétaires bailleurs.

Les subventions accordées par l'Anah sont complétées pour 143 logements par le dispositif d'amélioration de l'habitat privé ancien mis en œuvre par le Grand Reims.

Aide à l'accession sociale et à prix maîtrisé

Pour aider les ménages à acquérir leur premier bien, Reims Métropole a adopté en 2015 un dispositif en faveur de l'accession sociale et de l'accession à prix maîtrisé. Il comprend, d'une part, une subvention de 5 000 € à l'opérateur (bailleur et/ou promoteur) qui vient en déduction du prix de vente, et d'autre part, un prêt à taux zéro local consenti aux ménages dans le cadre des PSLA (Prêt social locatif accession). Reims Métropole prend en charge les intérêts d'emprunt via le versement d'une aide à l'établissement bancaire modulée en fonction de la composition du ménage. Un accompagnement complémentaire de la collectivité sur les produits individuels groupés est également mis en place, via le versement d'une subvention supplémentaire à l'opérateur. Au titre de l'année 2017, 104 dossiers de demandes de subvention ont été déposés et instruits au cours des huit commissions qui se sont réunies tout au long de l'année. 95 dossiers ont été subventionnés, dont huit opérations à prix maîtrisé et dix ventes de HLM situés en quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou dans la bande des 500 m. Le montant des subventions accordées par la collectivité pour l'année 2017 s'élève à plus de 400 000 €.

Les avancées de l'OPAH

Une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a été signée en 2015 pour trois ans par l'Etat, l'Anah et Reims Métropole et s'est traduite par la mise en place d'un dispositif d'incitation ouvert aux propriétaires privés dans certaines conditions. Cette OPAH a pour objectif de traiter 431 logements (317 logements occupés par les propriétaires et 114 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés) sur les 16 communes qui composent l'ex-agglomération de Reims Métropole, tout en identifiant des secteurs à enjeux sur Reims. Le COMAL-SOLIHA- 51 en assure les missions de suivi-animation. En 2017, 143 logements de propriétaires occupants et bailleurs ont bénéficié d'une subvention du Grand Reims, pour un montant total de 300 000 €.

En veille sur les copropriétés fragiles

Un dispositif de Veille et d'observation des copropriétés (VOC) a été mis en œuvre pour identifier, dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les copropriétés nécessitant un suivi particulier, voire une intervention, notamment dans le cadre du programme de l'Anah de rénovation thermique des copropriétés « fragiles ». En phase de diagnostic, les quatre copropriétés Coubertin situées dans le quartier Orgeval ont été repérées comme présentant des signes de fragilité. L'étude en cours permettra de déterminer les actions et dispositifs qui pourraient y être déployés en lien avec l'Anah et l'Anru pour un démarrage de travaux dès 2019.

Du BALS à la Maison de l'Habitat

Créé en 1994 et géré par Comal.Soliha.51, le bureau d'accueil au logement social de l'agglomération rémoise (BALS) aide dans leur recherche d'un logement social toutes les personnes dont les ressources sont inférieures à 55 % des plafonds HLM. Il procède à l'enregistrement des demandes sur la base nationale du numéro unique et les instruit avant de les transférer aux bailleurs sociaux partenaires. La convention couvrant la période 2013-2015 a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2018 par avenants. La collectivité concourt au fonctionnement de ce bureau d'accueil à hauteur de 60 206 € en 2017. Conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014 qui oblige les collectivités à mettre en place un service d'information et d'accueil des demandeurs, une « maison de l'habitat » sera ouverte à l'automne 2018. Elle reprendra notamment les missions du BALS.

Stratégie de peuplement

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et la loi ALUR de 2014, complétées en 2017 par la loi Egalité et Citoyenneté, ont fait des EPCI des chefs de file dans l'élaboration d'une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale, visant la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires. Afin de pouvoir accompagner la collectivité dans l'élaboration de cette stratégie à l'échelle des sept quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'échelle intercommunale, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée en 2016. Les groupes de travail qui ont initié les réflexions ont poursuivi leur activité en 2017, élaborant un diagnostic de territoire partagé et faisant émerger les premières orientations. L'ensemble des documents contractuels sera finalisé en 2018, puis validé en conférence intercommunale du logement (CIL).

UN PROGRAMME À FINIR,
UN PROGRAMME À
ENCLENCHER

L'ANNÉE 2017 ÉTAIT UNE ANNÉE DE TRANSITION ENTRE L'ACHÈVEMENT DU PREMIER PROGRAMME POUR LA RÉNOVATION URBAINE ET LE LANCEMENT DES ÉTUDES RELATIVES AU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN.

Derniers chantiers

Depuis 2004, près de 500 millions d'euros de travaux ont été réalisés dans le cadre du premier Programme de renouvellement urbain de Reims (PRU1) au profit des quartiers Wilson, Croix-Rouge, Orgeval et Épinettes et de leurs 35 000 habitants. Les derniers travaux de ce programme se sont déroulés en 2017 avec, en particulier : l'aménagement extérieur du complexe sportif Georges Hébert sur Orgeval, dont le Grand Reims a pris en charge la desserte publique et les accès ainsi que des modifications à l'intérieur de l'enceinte; aux Epinettes avec le début de l'aménagement du secteur Sainte-Thérèse où le Grand Reims est intervenu pour les travaux de voirie rue Jean Fabre et une partie des rues Sainte-Thérèse et Henriot. Les travaux engagés en octobre 2016 se poursuivront par phases jusqu'en 2020 pour accompagner les projets immobiliers, dont le repositionnement de la Maison de quartier.

Quatre quartiers

Un Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) a été amorcé dès 2015. Il concerne quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville : Croix-Rouge, Orgeval (quartiers d'intérêt national), les Châtillons et Europe (quartiers d'intérêt régional). Le 23 décembre 2016, le ministre de la Ville est venu en signer le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain de Reims, avec notamment la ville de Reims, Reims Métropole, l'ANRU et les bailleurs sociaux. S'est alors ouverte une phase de travail de 18 mois visant à traduire les orientations dans un programme et un projet urbain afin de préparer la mise en œuvre opérationnelle par quartier. Les études urbaines lancées en 2017 par le Grand Reims ont été conduites dans un cadre partenarial avec les services de l'État et des bailleurs, et avec l'appui d'assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO). La concertation avec les conseils citoyens des quatre quartiers a permis d'amender, voire d'infléchir, certaines orientations issues des études urbaines. De plus, des réunions publiques et des balades urbaines ont permis d'échanger avec les habitants et les commerçants sur des questions de cadre de vie. Le 3 septembre 2018, les partenaires de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) valideront le projet de convention. Celle-ci devrait être signée prochainement.

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONTINUITÉ ET LA RÉUSSITE DES PROJETS

LA COMPÉTENCE URBANISME AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS QUI SUIT TANT LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS QUE LES DOCUMENTS D'URBANISME AUX CÔTÉS DES COMMUNES.

Du changement pour les documents d'urbanisme

La compétence urbanisme étant dévolue à la communauté urbaine du Grand Reims depuis le 1^{er} janvier 2017, celle-ci reprend la gestion des documents d'urbanisme en lien étroit avec les communes. Les procédures en cours ou prescrites par les communes avant la date du transfert de compétence peuvent être menées à leur terme sous l'autorité de la Communauté urbaine, en accord avec les communes concernées.

La loi ALUR de 2014 prévoit la réduction du seuil de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (AOS). Conséquence: les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10000 habitants doivent assumer elles-mêmes cette nouvelle mission. A la demande de plusieurs communes du Grand Reims, le Conseil communautaire du 19 janvier 2017 a décidé de mettre à disposition des communes qui le souhaitent un service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) et de réglementer par convention ce nouveau dispositif. Le service commun, réparti sur les antennes Centre (Reims), Ouest (Gueux), Nord (Cauroy-lès-Hermonville), Est (Witry-lès-Reims), s'applique exclusivement à l'instruction des ADS (soit plus de 4500 actes par an) pour lesquels le maire demeure compétent au nom de sa commune, à savoir: les permis

La RD944 est désormais pourvue d'un carrefour giratoire au niveau de la ZAC Cernay-lès-Reims/Saint-Léonard.



de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme opérationnels.

Un giratoire pour la future zone Cernay - Saint-Léonard

Dans le cadre du projet de ZAC Cernay-lès-Reims/Saint-Léonard conduit par la SAS Partenaires Aménagement, la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 944 s'est avérée nécessaire pour desservir ce nouvel espace de développement

économique et pour fluidifier et sécuriser la circulation dans la perspective d'un trafic plus soutenu généré par les activités qui trouveront place sur les 145 hectares de la ZAC, dont la commercialisation des parcelles a commencé en 2017. Ce nouvel aménagement routier est cofinancé par le Grand Reims à hauteur de 1,50 M€ (soit 46 % du projet), la CCI Territoriale de la Marne pour 0,90 M€ (28,4 %) et le Département pour 0,80 M€ (25 %). Les travaux ont débuté début mars 2018.

Un premier grand équipement sur Reims Grand Centre

Mené en partenariat entre la communauté urbaine du Grand Reims et la ville de Reims, le projet urbain « Reims Grand Centre » voit cette année ses premières matérialisations. Ce projet vise à transformer et étendre le centre-ville sur un périmètre d'une centaine d'hectares par la requalification de plusieurs îlots aujourd'hui en friche: Sernam, Tri postal, parking Boulingrin, 12^e Escadre d'aviation. Il a vocation à renforcer l'attractivité et le rôle métropolitain de la ville, notamment en accueillant plusieurs équipements majeurs, dont le complexe aqua ludique. C'est le site de l'ancienne friche ferroviaire Sernam qui a été choisi pour cette implantation, de par notamment sa position centrale. Le 25 septembre 2017, le Conseil municipal de Reims a créé la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Sernam – Boulingrin afin de disposer d'un outil opérationnel pour reconquérir le secteur. En septembre toujours, au terme de la procédure de délégation de service public lancée en 2016, la Communauté urbaine qui porte le projet de complexe aqua ludique, en a confié la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance à un groupement d'entreprises mené par Exterimmo, filiale de la Caisse des Dépôts, associant des sociétés du groupe Vinci, l'UCPA qui exploitera l'ouvrage et Marc Mimram, architecte.

Le complexe comprendra un bassin de compétition de 50 m, 10 lignes d'eau, un bassin d'activités de 250 m² pour l'apprentissage, des bassins ludiques, un bassin nordique, des aménagements extérieurs pour la détente, un espace bien être et une aire de glace ludique de 800 m². Dédié aux pratiques sportives, de loisirs et bien-être, il s'adressera à un large public auquel sera proposé de très larges plages d'ouverture, des tarifs très abordables et un ensemble d'activités attrayantes, permanentes ou saisonnières. Le permis de construire a été déposé en novembre 2017. La phase de construction a commencé à l'été 2018 pour une ouverture prévue en 2020. Un 2^e projet majeur, porté par la ville de Reims, fait l'objet d'une procédure de DSP en 2017: une grande salle événementielle modulable de 9000 places. Ces deux équipements bénéficieront directement à l'ensemble des habitants du Grand Reims mais aussi au territoire lui-même, qui verra son rayonnement amplifié par l'organisation d'événements sportifs ou culturels d'envergure nationale ou européenne. Parallèlement, la Ville a déposé en septembre 2017 le permis d'aménager visant à requalifier les Promenades en deux temps: les Hautes Promenades en 2018-2019 et les Basses Promenades à la suite. Sur le secteur Boulingrin, les études se poursuivent afin de faire émerger un équipement dédié au champagne et de redynamiser les Halles.

Le complexe aqua ludique ouvrira ses portes en 2020.





Une année de fouilles et de diagnostics

En 2017, le service Archéologie du Grand Reims, rattaché à la direction de l'Urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie a réalisé 12 diagnostics archéologiques couvrant une surface de 233 008 m² ainsi que trois fouilles archéologiques préventives. La fouille du site du « Mont Saint Pierre » à Champigny a débuté en mars 2017 pour une durée de cinq mois sur une surface de 3,7 ha sur le versant gauche de la Vesle. L'occupation humaine la plus ancienne est à rattacher à la période Mésolithique (fosses de chasse et première sépulture de Champagne datées de 8000 à 6000 ans av. J.-C.). La fouille du site a aussi permis la découverte de trois sites d'habitats importants, du Néolithique final (2800-2500 av. J.-C.), du Bronze final et du Premier âge du Fer (800 à 450 av. J.-C.). Au Bas-Empire (IV-V^e siècles après J.-C.), un établissement rural vient également s'installer en bas de pente, le long de la rivière.

Le second semestre de l'année 2017 a été l'occasion pour le service Archéologie de débiter les travaux sur la parcelle de l'ex site Sernam en vue de son réaménagement dans le cadre du projet Reims Grand Centre. L'intervention de fouille a concerné les futurs espaces publics (rues et places). Les conditions d'intervention des agents ont été compliquées par la pollution des sols qui a nécessité des protections spécifiques. La fouille a permis de mettre au jour des portions de rues et d'habitations d'un quartier de la ville antique de Reims et s'est poursuivie en 2018.

À l'automne 2017, le service Archéologie a mis en œuvre une fouille préventive sur le site de Bezannes dénommé « La Prieuse », situé sur la frange sud-ouest du village. L'opération a permis la mise au jour d'une zone d'habitat Protohistorique (V^e siècle-1^{er} siècle avant J.-C.) matérialisée par des trous de poteaux, fosses, puits et silos, d'une voirie antique, ainsi que d'un petit secteur funéraire de la fin du Moyen-Âge (XV-XVI^e siècles).

Nouveaux aménagements dans la Coulée verte

La Coulée verte constitue un réservoir naturel de biodiversité où les espaces faiblement urbanisés s'étirent entre la Vesle et le Canal. Elle s'inscrit ainsi dans la Trame Verte et Bleue régionale et dans le Schéma régional de cohérence écologique. Elle concerne 10 communes, de Saint-Brice-Courcelles à Sillery. Le programme d'investissements 2017 (900 000 € de travaux et 200 000 € d'acquisitions foncières en 2017) suit plusieurs objectifs :

- assurer la continuité des cheminements entre Vesle et canal. Des aménagements en bord de Vesle dans le secteur du Chapitre à Saint-Brice-Courcelles ou entre Vesle et canal sur les communes de Saint-Léonard et Sillery ont notamment été réalisés en 2017 ;
- développer les parcs et les équipements sportifs en respectant la qualité biologique des lieux. L'année 2017 a ainsi vu s'achever l'aménagement du parc de la Roseraie à Reims ;
- améliorer les services à la population. En 2017, un effort a été fait sur la signalétique, avec en particulier la mise en place d'un jalonnement pour quatre boucles aventure de 2 à 10 km environ, favorisant la pratique du sport loisirs, des balades familiales et la découverte d'espaces aménagés peu connus des habitants, comme le parc nature de la Cerisaie qui relie Reims et Cormontreuil.



POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'INNOVATION

TANT POUR MAINTENIR ET QUALIFIER LES JEUNES SUR SON TERRITOIRE QUE POUR ENCOURAGER LES DÉMARCHES D'INNOVATION, LE GRAND REIMS CONTINUE DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DES FORMATIONS SUPÉRIEURES.

Des aides fléchées

L'intervention de la communauté urbaine du Grand Reims dans le domaine de l'enseignement supérieur est répartie entre les grands établissements qu'elle soutient en fonctionnement et/ou en investissement. En 2017, des crédits ont de nouveau été affectés au fonctionnement de l'Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) de Reims, pour un total de 2,40 M€. Cet Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) accueille 200 étudiants sur deux sites : ESAD Cathédrale et ESAD Franchet d'Esperey. Les aides accordées à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) se sont élevées à plus de 700 000 €, dont 150 000 € en investissement. Conformément aux objectifs définis ensemble en 2017 à partir de la stratégie de développement de l'URCA, ces aides flèchent notamment le projet immobilier « Campus 3.0 », les colloques scientifiques à forte visibilité internationale, le développement de la vie étudiante, les allocations doctorales (6 nouvelles thèses financées par le Grand Reims) et les chaires de recherche. L'URCA dispense ses formations à 25 000 étudiants, dont 21 000 à Reims. La collectivité accompagne également le développement du campus rémois de NEOMA BUSINESS SCHOOL à travers le financement à hauteur de 230 000 € de neuf actions de nature à contribuer au développement économique, à l'innovation et à la recherche et au rayonnement local et international. L'école attire plus de 4 000 étudiants. Dans le cadre de sa convention pluriannuelle, le Grand Reims soutient à hauteur de 1,40 M€ le développement de la Chaire de recherche Agro-Biotechnologies Industrielles (ABI) d'AgroParisTech installée au Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie (CEBB) situé à Pomacle. La liste des établissements soutenus par la communauté urbaine du Grand Reims s'est

allongée en 2017 : Sciences Po Campus de Reims relève désormais des compétences du Grand Reims et non plus de la ville de Reims et bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 600 000 €. Il est fréquenté par quelque 1 200 étudiants représentant une centaine de nationalités. Enfin, le Grand Reims a soutenu les actions du CROUS, participé au dispositif « Cordées de la réussite » et réitéré les Journées du logement étudiant.

Equipements structurants

Pour accroître la puissance des équipes en termes de recherche, le Grand Reims cofinance des équipements structurants. Dans le cadre de la convention qui la lie à l'URCA pour l'acquisition d'une nouvelle génération du supercalculateur Roméo, la Communauté urbaine a alloué une subvention de 500 000 €. Celui-ci est destiné aux utilisations scientifiques et académiques mais également accessible aux entreprises pour la modélisation et la simulation numérique. La moitié a été versée en 2017 et l'autre moitié le sera à la livraison, cet équipement devant être installé au cours de l'été 2018. Pour la Chaire de Biotechnologie de CentraleSupélec, la communauté urbaine du Grand Reims a versé le solde (240 000 €) de la subvention d'investissement (300 000 €) votée en 2016 pour soutenir l'acquisition d'un équipement scientifique de référence, le nanotomographe X installé au CEBB et destiné à la recherche scientifique et industrielle sur les biomatériaux. Par ailleurs, une subvention d'investissement pour l'équipement de matériels de laboratoire a été accordée pour 150 000 € à l'URCA, dont 60 000 € pour sa Chaire de recherche Agroressources, Fermentation Enzymes (AFERE), et pour le même montant à la Chaire Agro Biotechnologies Industrielles d'AgroParisTech.

NEOMA
BUSINESS SCHOOL

31 000
étudiants à Reims

500 000 €
d'aide pour l'acquisition
d'un nouveau supercalculateur

6
nouvelles thèses financées
à l'URCA en 2017



AGIR DANS LES QUARTIERS POUR ET AVEC LES HABITANTS

PENDANT SOCIAL ET HUMAIN DES PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT URBAIN, LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS PORTANT SUR LA PÉRIODE 2015-2020 PERMET DE SOUTENIR DES PROJETS CONDUITS PAR DES ACTEURS LOCAUX POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS.

Appel à projets 2017

Chaque année, la collectivité lance un appel à projets qui permet de susciter et de soutenir des initiatives locales pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. En 2017, elle attendait des porteurs de projet qu'ils innovent et s'inscrivent dans les priorités du Contrat de ville, spécialement en matière d'employabilité des femmes et des publics éloignés de l'emploi, de parentalité, de mobilité et d'autonomie des jeunes, d'appropriation des espaces publics, d'opportunités d'échanges pour les personnes isolées, notamment les seniors. L'analyse des projets, concernant les sept quartiers prioritaires situés à Reims, a été effectuée en février 2017 avec les conseillers citoyens par territoire et lors d'un inter conseil citoyen pour les dossiers multi quartiers. Les choix faits ont obéi à deux contraintes : répondre aux besoins précis issus du diagnostic local et éviter les financements redondants ou croisés.

Projet « Les seniors se mobilisent »

Porté par la maison de quartier Orgeval, ce projet avait pour objectif d'aller à la rencontre du public sénior, notamment les plus exposés à la précarité et à l'isolement. Il a été mis en œuvre en trois étapes :

- une phase de repérage, de captation du public et de ses attentes ;
- la création d'un comité d'organisation pour les activités seniors et les temps forts sur le quartier, et notamment les actions conviviales et de solidarité du 26 au 30 juin 2017 ;
- la mise en place d'un atelier informatique à partir de septembre, à raison de deux séances par mois.

Le projet a été soutenu par la communauté urbaine du Grand Reims à hauteur de 1 000 €.

Projet « Les jeunes d'Orgeval, citoyens dans leur ville »

Le projet mené en direction de la jeunesse par la maison de quartier Orgeval a débuté en septembre 2017 et s'est poursuivi jusqu'en juin 2018. Il se décomposait en deux axes :

- un travail partenarial a été engagé avec CITURA avec l'objectif de trouver des solutions aux problèmes récurrents d'incivilités et de mise en danger dans et autour du tramway, ainsi que de valoriser les talents du quartier ;
- pour retrouver et cultiver l'estime de soi des différents publics jeunes, des ateliers collectifs, des projections-débats sur des thèmes de société et de citoyenneté, des cafés-débats destinés à réveiller et mobiliser l'intelligence collective ont été proposés.

Le projet a été soutenu par la communauté urbaine du Grand Reims à hauteur de 2 500 €.

7
quartiers prioritaires* du
Contrat de ville, représentant 18 %
de la population de Reims

98
projets sélectionnés à la suite
de l'appel à projets 2017

450 000 €
de financements accordés
aux porteurs de projet

* Croix-Rouge, Wilson-Maison Blanche-Châtillons, Orgeval, Europe, Chalet-Solférino, Paul Petit, Walbaum, Epinettes-Maladrerie-Chemin des Bouchers

Projet « La Papothèque »

Cette action expérimentale et partenariale a été portée en 2017 par la maison de quartier Les Sources située dans le Quartier prioritaire de la ville (QPV) Walbaum. Son objectif : renouer le contact et créer des liens avec des habitants éloignés des dispositifs existants. Plusieurs partenaires ont été mobilisés sur ce projet : les assistantes sociales de la circonscription de la solidarité départementale, les secteurs jeunesse, famille et seniors de la maison de quartier, le service départemental de prévention, Reims Habitat et l'Amicale des locataires à la disposition de laquelle est mis un espace.

Le projet a été soutenu par la communauté urbaine du Grand Reims à hauteur de 2 231 €.

Projet « Europe – Moulin de Culture »

L'association Bronca mène depuis deux ans dans le centre commercial Jean Moulin du quartier Europe un projet qui a consisté à transformer une cellule d'activité en lieu d'exposition et de création artistique dénommé « Moulin de Culture ». Impliquant les habitants, les écoles primaires, le collège Robert Schumann et des artistes professionnels, ce projet rayonne également sur le cadre de vie et les commerces alentours par la mise en valeur d'espaces publics et une contribution aux moments festifs. Plus de 1 000 personnes du quartier ont pu être sensibilisées à cette action et 1 000 personnes extérieures au quartier ont fréquenté le « Moulin de Culture ». Un grand pas vers la mixité des publics que ce type d'actions pourrait favoriser à l'avenir. Le projet a été soutenu par la communauté urbaine du Grand Reims à hauteur de 5 000 €.

GRAND TERRITOIRE, GRANDES AMBITIONS

LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » A LA PARTICULARITÉ D'ÊTRE TRANSVERSALE, C'EST-À-DIRE D'IMPRÉGNER TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES PAR LA COLLECTIVITÉ. QU'ELLE S'ÉTENDE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU GRAND REIMS PERMET D'ÉLEVER LE NIVEAU DES AMBITIONS.

Trois grands axes d'action

Dès le début de l'année 2017, la délégation au développement durable a rencontré l'ensemble des élus de la Communauté urbaine et des services techniques attachés aux autres délégations pour définir et partager une démarche de développement durable applicable au nouveau territoire du Grand Reims. De cette réflexion ont émergé trois grands axes suivant lesquels la délégation du développement durable a orienté son action : préserver le cadre de vie et protéger le milieu naturel ; lutter contre le changement climatique et économiser l'énergie ; optimiser la gouvernance du développement durable.

Économies d'énergie

La plateforme de la rénovation énergétique (EDDIE) poursuit ses missions en couvrant désormais tout le territoire du Grand Reims, en partenariat avec l'Ademe (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). A son rôle initial de conseil aux particuliers en matière d'énergie dans l'habitat, s'est ajouté l'accompagnement personnalisé des propriétaires — occupants ou bailleurs, quel que soit leur niveau de revenus — qui projettent d'entreprendre des travaux ayant pour finalité de réaliser des économies d'énergie substantielles. Il s'agit dans ce cas de faciliter toutes les démarches du demandeur, en suivant son projet de A à Z. En 2017, l'EDDIE a également initié deux cycles de formation qualifiante en direction des professionnels du bâtiment, dont la mise en œuvre a débuté en 2018.

Les conseillers info énergie de la plate-forme ont renseigné près de 2 000 personnes en 2016-2017, que ce soit sur place, par téléphone ou lors de journées événementielles destinées à sensibiliser le grand public à la maîtrise de l'énergie, aux gestes écoresponsables et au développement durable. 97 % des personnes accueillies sont des particuliers, dont trois quarts de propriétaires occupants. Trois quarts d'entre eux également résident en maison individuelle. Ils viennent chercher des conseils à caractère économique ou financier (52,3 %) et des conseils techniques portant sur l'isolation ou le chauffage (41,3 %). 93 % des personnes renseignées par l'EDDIE se déclarent satisfaites du conseil délivré.



Milieux naturels et paysages

Le Grand Reims a lancé début 2017 une étude relative à son patrimoine biologique et paysager. Il s'agit, d'une part, d'encourager les bonnes pratiques susceptibles de corriger d'éventuels désordres écologiques et, d'autre part, de fédérer les acteurs dans une démarche partenariale. On peut citer en exemple les moyens mis en œuvre par les agriculteurs et les viticulteurs pour lutter contre l'érosion et le ruissellement (enherbement des sols, plantation de haies, création de bassins de récupération des eaux pluviales). Par ailleurs, un document-cadre reprenant les enjeux et les orientations dégagés lors des différents débats en 2017 sera proposé aux communes, aux professionnels et aux habitants. Cette démarche en faveur du patrimoine naturel est confortée par deux outils : un « Atlas photographique des paysages », outil participatif qui a permis depuis juin 2017 de sensibiliser les habitants du Grand Reims à leur patrimoine naturel et de dresser un inventaire à partir des centaines de photos qu'ils ont envoyées via le site Internet. L'autre outils est un fonds de concours qui permettra à partir du 2^e semestre 2018 d'accompagner financièrement les communes dans leurs projets de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

Label Construction durable

Le label Grand Reims pour l'aménagement

et la construction durable permet de certifier la qualité environnementale des opérations d'aménagement et/ou de constructions réalisées sur le territoire communautaire. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage volontaires qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de développement durable et s'en prévaloir dans leur communication. Ceux-ci s'engagent dès lors à respecter un cahier des charges comprenant en tout une soixantaine de prescriptions. Une dizaine d'opérations d'urbanisme ont été labellisées depuis l'origine, dont cinq en 2017 : l'écoquartier de Bazancourt (niveau A, Plurial Novilia), la réhabilitation du groupe scolaire Dauphinot à Reims (niveau B, ville de Reims), la polyclinique Courlancy à Bezannes (niveau A, promoteur privé ICADÉ), l'aménagement urbain de l'îlot Picasso à Reims (niveau B, Nexity) et la ZAC Cernay-Saint Léonard (niveau B, CCI Marne). Une plaque et un diplôme ont été remis aux maîtres d'ouvrage lors d'une cérémonie officielle.

Semaine du développement durable

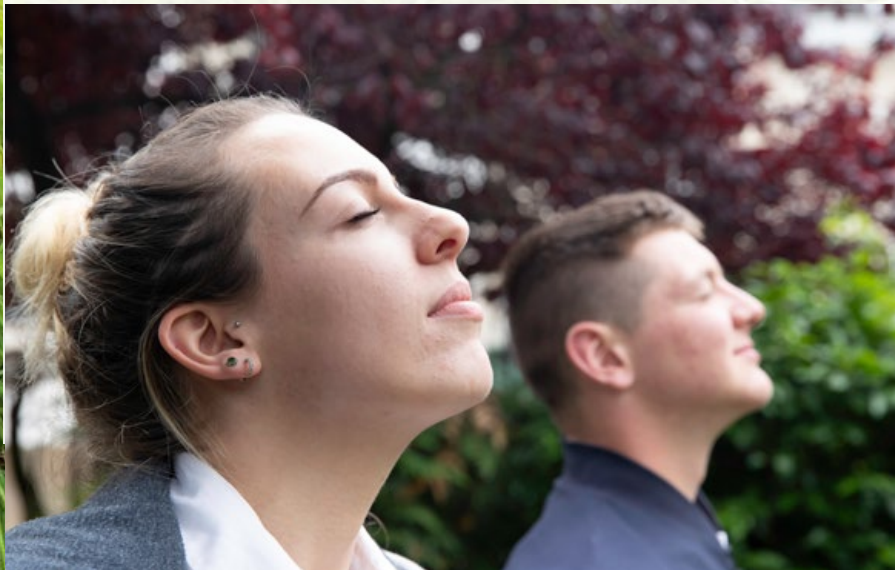
L'organisation à l'échelle du Grand Reims de la Semaine du développement durable du 29 mai au 3 juin 2017 était une première. La Communauté urbaine a saisi cette opportunité pour mettre en valeur les nombreuses initiatives prises localement autour de cette thématique. Le public a pu participer gratuitement à plus de soixante-dix animations différentes, du comptage des

oiseaux nicheurs aux ateliers de fabrication de produits ménagers écologiques, en passant par la visite du centre de tri d'Emmaüs pour les textiles et autres dons. Un programme avait été concocté tout spécialement pour les écoliers, avec notamment des séjours dans les deux centres d'éducation à l'environnement et au développement durable de la ville de Reims à Villers-Allerand. Deux grandes conférences-débats ont complété le riche menu de cette semaine ; l'une avec Bruno Parmentier autour du thème « nourrir l'humanité » et l'autre sur le gaspillage alimentaire illustré par le film « Global Gâchis ».

Qualité de l'air

Surveillée par l'association ATMO Grand Est à partir de quatre stations de mesure fixes, la qualité de l'air à Reims est jugée bonne à très bonne la grande majorité du temps. Les quelques épisodes de pollution repérés sont liés à deux substances : les poussières et les oxydes d'azote. A proximité des grands axes routiers, et a fortiori dans des conditions particulières, les concentrations peuvent être plus élevées. Cette dégradation ponctuelle de la qualité de l'air a poussé la ville de Reims et le Grand Reims, en collaboration avec l'Etat, à prendre des mesures cohérentes et globales. Deux conventions ont été signées avec l'Etat en 2017 afin de progresser dans ces champs :

- La convention « Villes respirables » qui a été signée le 20 avril 2017 permet le financement notamment d'études sur les transports de marchandises et les livraisons dites « du dernier kilomètre », ainsi que des études d'opportunité concernant la mise en place au centre-ville de Reims d'une zone à circulation restreinte.
- La convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », qui a permis l'acquisition par la collectivité, pour ses propres activités, de véhicules propres.



Lutte contre le bruit

Saisissant l'opportunité d'une directive européenne de 2002, l'agglomération, puis la Communauté urbaine, ont engagé, dans le cadre de leur Plan de prévention du bruit dans l'environnement, une opération nommée « RESORBER les points noirs du bruit » qui consiste à améliorer le confort acoustique intérieur des logements situés dans les secteurs bruyants. Cette opération cofinancée par l'Ademe concerne les travaux relatifs aux changements des fenêtres et des portes de façades exposées aux bruits du trafic routier. Elle a donné lieu à 1 168 contacts, 272 Audits, 62 conventions et un montant total de travaux avoisinant les 400 000 €. En 2017, près de 120 000 € de travaux ont été effectués par les propriétaires, subventionnés à hauteur de 83%. Par ailleurs, il a été engagé, à l'échelle de la ville de Reims, un travail spécifique sur les zones calmes. La ville de Reims et le Grand Reims ont souhaité tenir compte de la perception des habitants en les associant à la définition et à l'identification de zones calmes rémoises. Ce travail a été réalisé à travers trois ateliers participatifs avec des habitant-e-s conseillers de quartier.

Réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur constituent un système global et centralisé de chauffage à l'échelle de tout un quartier. Il en existe plusieurs à Reims : un dans le quartier Orgeval, un dans le quartier Croix Rouge et un troisième dans le nouveau quartier Rema Vert. Un autre est à l'étude dans le quartier Saint-Remi. Afin d'assurer le développement cohérent de ces réseaux, voire d'en déployer ailleurs si cela se justifie, le Grand Reims a commencé à élaborer en 2017 un Schéma directeur des réseaux de chaleur et des énergies, document qui deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2019.



93 %

des personnes satisfaites
des services d'EDDIE

Près de 100 000 €

de subventions accordés
pour résorber les points noirs du bruit

5

opérations d'aménagement et
de construction labellisées « durables »
par le Grand Reims en 2017

UNE PÉRIODE DE TRANSITION

EN CHARGE DE LA MOBILITÉ SUR SON TERRITOIRE, LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS REGROUPE DEPUIS 2017 LES COMPÉTENCES « TRANSPORTS SCOLAIRES » ET « TRANSPORTS INTERURBAINS ».

Transferts de compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine du Grand Reims est compétente pour l'organisation des « transports publics scolaires et interurbains » sur son territoire. Elle avait jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour exercer pleinement cette compétence. De la même façon, l'organisation et le fonctionnement des « transports routiers non urbains de personnes » relevaient de la compétence de la région Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2017. En 2017, la région Grand Est et la communauté urbaine du Grand Reims se sont rapprochées pour fixer conventionnellement les modalités de transfert de la compétence « transports scolaires et interurbains » de la région au Grand Reims sur son territoire. A titre indicatif, le transfert de cette compétence au Grand Reims concerne près de 6400 élèves, 550 circuits scolaires et 4 lignes régulières interurbaines de voyageurs.

Une station de tramway supplémentaire

S'agissant des transports urbains, le projet d'implantation d'une clinique le long de la ligne de tramway, sur le territoire de la commune de Bezannes, avait suscité au sein de Reims Métropole une réflexion sur la desserte de ce nouveau pôle générateur de trafic. Etant donné l'importance du futur établissement dans l'agglomération, il a été décidé d'améliorer l'accès au site par les transports en commun. L'ex-communauté d'agglomération a donc demandé à la société concessionnaire des transports publics de l'agglomération, MARS, de réaliser entre la station « Léon Blum » et le terminus « Gare Champagne-Ardenne TGV » une station de tramway supplémentaire, dénommée « Polyclinique Reims Bezannes ». Les travaux ont eu lieu au cours de l'été 2017, la station de tramway a été mise en service commercial le 26 décembre 2017.

Versement Transport: un lissage sur 12 ans

Instauré dans l'ex-Reims Métropole et fixé au taux de 1,8 %, le Versement transport (VT) constitue la principale recette de fonctionnement du budget des transports publics de personnes. Il est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise). Avec la création de la communauté urbaine en 2017, le VT s'impose désormais aux entreprises du Grand Reims. Afin de limiter les effets de son extension sur les entreprises hors Reims Métropole, le Conseil communautaire a souhaité retenir la durée maximale de lissage permise par la loi : l'harmonisation des taux se fera progressivement sur 12 années.



A CHAQUE TERRITOIRE SES PROJETS

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MISE EN PLACE EN 2017 RÉPOND AUX ENGAGEMENTS POLITIQUES PRIS EN PERMETTANT À CHAQUE TERRITOIRE DE FAIRE VALOIR SES PRÉOCCUPATIONS AINSI QUE SES PROJETS TOUT EN ASSURANT UNE COHÉRENCE D'ENSEMBLE.

Pôle Rives de la Suippe

L'année 2017 a été marquée par deux gros chantiers de voirie : les travaux de création de la rue donnant accès au futur collège de Pontfaverger qui s'achèveront à la rentrée scolaire 2018 (plus de 200 000 €) et l'aménagement du prolongement de la rue de l'Avent à Saint-Masmes dans le cadre d'un Projet urbain partenarial (60 000 €).

Pôle Vallée de la Suippe

Engagés les années précédentes, les travaux portant sur les locaux de l'école maternelle, le périscolaire et la restauration scolaire du pôle scolaire René Chazot à Bazancourt ont été finalisés en 2017 pour plus de 700 000 €. En voirie, plus de 400 000 € ont été dépensés pour la restructuration de la rue de la Grévière à Auménancourt, la création d'un cheminement piéton rue de Rethel à Isles-sur-Suippe et, pour la commune de Bazancourt, la réfection de la chaussée du chemin de la Vierge et des cheminements piétons vers le cimetière rue Gustave Haguenin.

Pôle Nord Champenois

On retiendra de l'année 2017 les travaux d'extension de l'école maternelle de Courcy (450 000 €), l'aménagement de la restauration scolaire de Courcy (60 000 €), ainsi que l'extension de la restauration scolaire de Loivre (130 000 €). En voirie, signalons les travaux de la rue des Grands Clos à Cauroy-lès-Hermonville (190 000 €) et de la rue des Petites Saulx à Cormicy (150 000 €), la réfection complète de la rue de Couverault à Brimont (60 000 €), de la rue Thomas Picotin à Hermonville (80 000 €) et de la rue du Calvaire à Gernicourt, commune de Cormicy (140 000 €).

Pôle du Tardenois

Sur ce territoire, la Communauté urbaine a financé deux grandes opérations sur le patrimoine qui avaient été programmées par l'ex-communauté de communes : les travaux de restauration des églises de Lhéry (près de 500 000 €) et de Jonquery (75 000 €).



La création d'une nouvelle rue du Tratt a permis l'aggrandissement de la coopérative à Serriers.

Pôle Fismes Ardre et Vesle

Les travaux sur le carrefour rue Jean Hubert/rue Letilly à Fismes (100 000 €) et le réaménagement de la route de Concevreux à Ventelay (70 000 €) ont été les faits marquants pour ce territoire en matière de voirie. 2017 a aussi été l'année de réalisation des aménagements liés à la fusion des écoles de Jonchery-sur-Vesle et de Vandeuil (près de 90 000 €) et du démarrage des travaux du nouvel Office de tourisme dont l'inauguration était programmée en avril 2018 (plus de 210 000 €).

Pôle Beine-Bourgogne

Le principal investissement de 2017 a porté sur les travaux de réhabilitation de l'école de Lavannes suite à l'incendie (280 000 €). Le projet d'extension de cette même école a débuté en 2017 par des études pour près de 20 000 €. Pour la voirie, plus de 100 000 € ont été consacrés aux travaux de la rue Pasteur à Nogent-l'Abbesse et une somme équivalente aux travaux des rues du docteur Manichon, Chevalot et de Pomacle à Bourgogne-Fresne.

Pôle Champagne Vesle

Un nouveau concours d'architecture a dû être lancé en 2017 pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune d'Écueil qui regroupera les enfants de Chamery, Serriers, Sacy, Villedommange, Écueil et Courtagnon. Le coût du projet est estimé à 6 M€. Afin d'éviter la fatigue des transports vers la cantine de Les Mesneux, le conseil municipal de Villedommange a proposé d'accueillir temporairement les enfants de classes maternelles dans sa salle polyvalente récemment rénovée. Coût de l'opération pour l'acquisition du mobilier qui pourra être réutilisé dans le futur groupe scolaire d'Écueil : environ 6 500 €. En matière de voirie, les principales dépenses concernent le début du réaménagement des rues de la commune de Gueux (1^{re} tranche de plus de 560 000 €), ainsi que ceux de la rue du Tratt à Serriers (Projet urbain partenarial d'un montant de près de 260 000 €).

Pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

La Communauté urbaine a procédé en 2017 au confortement des bibliothèques et médiathèques de Beaumont-sur-Vesle, Mailly-Champagne, Trépail, Val-de-Vesle, Verzenay et Villers-Allerand, réunies au sein du réseau de lecture publique « de la Montagne à la Vesle » qui offre à la lecture 27 000 ouvrages. L'année a également été illustrée par l'inauguration en juin du jardin remarquable du phare de Verzenay, dont les travaux d'aménagement ont coûté plus de 230 000 €.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017